

Délibération du conseil municipal du 11 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq le 11 mars à 18h30 le conseil municipal de Ménesqueville, légalement convoqué, s'est réuni en salle de conseil, sous la présidence de Monsieur Dominique CAHAGNE, Maire.

Présents : Madame STALIN Samya, Messieurs BRIDONNEAU Alain, CAHAGNE Dominique, FOURÉ Cyrille, LEBEL Jean-Claude, LELIEVRE Olivier, PERIER Cédric, PICARD Bastien.

Pouvoir : Madame FÉRET Béatrice à Monsieur CAHAGNE Dominique.

Absente : Madame LETAILLEUR Catherine.

Nombre de membres :

en exercice 10

présents 08

votants 09

Secrétaire de séance : Madame STALIN Samya

TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2025

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de conserver les taux suivants :

- Taxe foncière (bâti) : 40,29 %
- Taxe foncière (non bâti) : 65,58 %
- Taxe habitation : 18.24 %

Pour l'année 2025.

Le registre dûment signé les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Secrétaire de séance,
Samya STALIN



Le Maire,
Dominique CAHAGNE

